



Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250909-202540-DE

SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir Jacques LASSALLE

Secrétaire de séance : Denis CHAUSSONNET

DELIB_2025/40_Commande publique

Autorisation de signer le marché de travaux pour l'aménagement d'un restaurant à Brach

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que les travaux d'aménagement d'un restaurant à Brach est une dépense prévue pour le budget 2025.

EXPOSE que s'agissant de la consultation par procédure adaptée en application des articles 27 et 28 du code des marchés publics, relative à l'aménagement d'un restaurant à Brach, la Commission d'Appel d'Offres du 31/07/2025 a délibéré et retenu les entreprises présentées ci-dessous.

DEMANDE au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les marchés en cause.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-21,

VU le rapport d'analyse du maître d'œuvre AGENCE METAPHORE,

Entendu le rapport du Maire,

PROGRAMME : Aménagement d'un restaurant à Brach

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250909-202540-DE

LOTS	ENTREPRISES	PRIX HT	PIX HT OPTION PSE	PRIX TTC
N°01 - MENUISERIE BOIS	MCE Perchalec SAS	39 610,00 €		47 532,00 €
N°02 - PLATRERIE – ISOLATION - FP	NOVEBUILD	38 133,15 €		45 759,78 €
N°03 - PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE - VENTILATION	K2E	66 234,97 €		79 481,96 €
N°04 - ELECTRICITE – CFO -cfa	L2E	34 000,00 €		40 800,00 €
N°05 - PEINTURE	CABANNES	5 807,00 €		6 968,40 €
N°06 – CARRELAGE - CHAPE	GREZIL	47 780,27 €	785,34 €	57 336,32 €
N°07 – CHAMBRE FROIDE ISOTHERME	OPTIMAL CUISINE	35 435,44 €	2 875,60 € 2 808,48 €	42 522,53 €
N°08 - VRD	TP33	35 000,00 €		42 000,00 €
TOTAL		302 000,83 €	6 469,42 €	362 400,99 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'APPROUVER le choix de la Commission d'Appel d'Offres du 31/07/2025,

D'AUTORISER ET DONNER POUVOIR au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et signer toutes les pièces et futures pièces et avenants du marché nécessaires à la réalisation des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
D.CHAUSSONNET

Le Maire,
D.PHOENIX

